

# La lettre de l' ORT

N° 30 - Février 2011

TRIBUNE LIBRE

## TRIBUNE LIBRE :

• Engagez-vous.....1

## INFRASTRUCTURES EQUIPEMENTS :

• Réseau TISSEO : le retour du tramway...2

## BREVES :

• Appel à projets Transports en commun en site propre.....3

• Agenda ORT.....3

• Réglementation : code des transports.....3

## INFORMATIONS :

• La médecine du Travail Transport sur Midi-Pyrénées.....4

## BREVES :

• Actualités réglementaires.....4

## Engagez-vous ...

Je profite de l'occasion qui m'est donnée en cette fin de présidence par intérim de l'ORT pour adresser un message à tous les chefs d'entreprise du transport et aussi aux autres acteurs de nos métiers.

Quelques remarques me sont parvenues sur les « privilégiés » engagés dans les missions pour représenter la profession.

Engagez-vous, venez profiter de tous ces avantages. Un certain nombre d'entre nous ont choisi de sortir de leurs entreprises pour participer à la représentation ou à la défense du métier de chef d'entreprise et de transporteur pour notre cas. Du temps passé hors de nos entreprises, des repas multiples souvent à nos frais personnels, des déplacements non indemnisés, des engagements périlleux qui provoquent jalousies ou critiques gratuites.

### Mais pourquoi adhérer à une organisation professionnelle ?

Pourquoi devenir membre d'une association de chefs d'entreprise du quartier ? Pourquoi devenir juge aux prud'hommes ou d'un tribunal de Commerce, élu d'une Chambre de Commerce, ou représentant des entrepreneurs à l'URSSAF ou dans un organisme de logement ? Quel intérêt ? Quel profit ?

Croyez moi, ceux qui critiquent ont raison : le profit de tels engagements est énorme. N'attendez pas de retombées directes pour votre entreprise, de marchés nouveaux ou des avantages lors d'éventuels contrôles. L'administration a une fâcheuse tendance à être plus sévère avec ses interlocuteurs habituels et c'est normal. On trouve peu de clients potentiels aux prud'hommes et l'utilisation d'informations confidentielles dans les tribunaux de commerces conduit directement en prison.

Ce n'est pas étonnant que moins de 20% des chefs d'entreprises adhèrent à une organisation professionnelle, encore moins que les sièges des tribunaux soient trustés par les cadres de très grosses entreprises.

### Comment convaincre mes collègues chefs d'entreprises moyennes de s'engager ?

Je vais vous donner le secret, le profit est totalement pour vous, pour votre fonctionnement, pour votre formation. Sortez de vos entreprises, allez voir ce qui se passe dans les organisations professionnelles, dans les clubs d'entreprises ou dans toutes les missions qui défendent vos entreprises. Certes vous n'y trouverez pas de profit direct, n'écoutez pas les jaloux qui vous raconteront ces sonnettes, mais vous changerez vos habitudes, vous pourrez rencontrer d'autres hommes et femmes qui ne seront ni des clients ni des fournisseurs. **Vous aurez la chance de vous sentir utiles pour les autres, en vous impliquant dans la vie sociale, vous améliorerez vos performances de réflexion et d'analyse. En un mot, vous serez plus performants pour votre entreprise et vous lui apporterez plus.**

Alors qu'attendez vous ? Engagez vous.



Jean-François Brou  
Président de l'ORT

Le réseau de transport en commun de l'agglomération couvre un territoire de 88 communes et dessert près de 900 000 habitants. La mise en service fin 2010 de la ligne de tramway T1 complète un réseau constitué de 2 lignes de métro, 77 lignes de bus régulières, 10 lignes de TAD et navettes, une navette aéroport et un service Mobibus pour les personnes à mobilité réduite.

**Un axe structurant pour le Nord Ouest**

En connexion au pôle d'échanges des Arènes, avec la ligne A, la ligne C ferroviaire cadencée et plusieurs lignes de bus, la ligne T1 dessert les communes de Toulouse, Blagnac et Beauzelle. Elle irrigue plusieurs grands équipements : le CHU Purpan, des établissements scolaires dont le Lycée St-Exupéry, des équipements culturels comme le Zénith ou Odysud. Elle participe également à la desserte de la ZAC Andromède, nouveau quartier d'habitat et d'emploi au nord de la commune de Blagnac, ainsi que le futur quartier de la Cartoucherie sur Toulouse.



Le terminus nord se situe sur le secteur de Garossos, adossé au site d'assemblage d'Airbus, et comporte un centre de maintenance des rames de tramway ainsi qu'un parc relais de 300 places. C'est également au niveau de ce terminus que sont rabattees pour partie les dessertes bus ou TAD qui desservent les communes de Cornebarrieu, Mondonville, Aussonne, Seilh et Beauzelle.

L'insertion du tramway dans les quartiers traversés intègre des itinéraires piétons et cyclables, des aménagements de carrefours où les feux sont gérés afin de donner la priorité au tramway. Les stations de tramway ainsi que les cheminements d'accès ont été traités avec la prise en compte de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

**Les chiffres**

La ligne T1, longue de 11 kilomètres et constituée de 18 stations, représente un coût d'investissement de 212 millions d'euros, dont 25% financé par le Département de la Haute-Garonne. 24 rames, représentant un montant de 48,5 millions d'euros ont été acquises afin de répondre à l'objectif de 30 000 voyageurs/jours. L'amplitude de l'offre de service est calée sur celle du métro, soit de 5 heures du matin à minuit en semaine et une heure du matin en fin de semaine, avec en semaine et en journée un tramway toute les 7 minutes. Le temps de parcours entre terminus est de l'ordre de 35/40 minutes.

La construction de la ligne a nécessité 4 ans d'études, 2 ans de procédures administratives et 3 ans et demi de travaux.

**Le matériel roulant**

La ligne de tramway est circulée par du matériel de type Citadis 302 de marque Alstom. Chaque rame comporte deux motrices avec cabine à chaque extrémité, une nacelle porteuse et deux caisses suspendues. La longueur d'une rame est de 32,15 m, pour une largeur de 2,40 m. Chaque rame a une capacité de 52 places assises et 157 debout (soit 209 places), et dispose de places spécifiques pour les personnes en fauteuil roulant. Ces rames peuvent être allongées de 10 m par l'ajout de caisses supplémentaires, devant ainsi un Citadis 402 d'une capacité de 300 personnes.

Le design du tramway a été conçu avec la collaboration des designers d'Airbus et d'Alstom, les lignes épurées de la caisse et des équipements intérieurs reprenant les codes de l'avionneur.

L'exploitation de la ligne T1 nécessite 73 conducteurs et une équipe de maintenance de 17 personnes, sans oublier la soixantaine de personne qui assure au quotidien la supervision, la régulation et l'ensemble des interventions sur le réseau bus / tramway.

La régulation de la ligne se fait à partir du Poste de Commande Centralisé implanté à Campus Trafic.

En cas de défaillance, le centre de maintenance de Garossos intègre une deuxième PCC pouvant prendre le relais. Une liaison a également été établie avec le PCC métro à Basso Cambo.

**L'esthétique urbaine**

L'insertion de la ligne de tramway a fait l'objet d'une attention particulière : choix des matériaux de mobilier urbain, plateforme végétale sur une grande partie du tracé, plantation de 1300 arbres et 32 000 plantes.

En outre, l'introduction de l'art dans le réseau Tisséo se poursuit : 4 œuvres d'art sont ainsi implantées à des endroits emblématiques le long de la ligne T1, et une cinquième œuvre, la «ligne lumineuse», accompagne le tramway en s'illuminant au fur et à mesure de son passage dès la nuit tombée.

**L'amorce d'un réseau**

Dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains de la Grande Agglomération Toulousaine, des extensions du réseau tramway sont programmées d'ici 2013/2014 :

- . la ligne Garonne, dans la continuité de la T1 en direction du Grand Rond, pour 4 kms et 8 stations
- . la ligne Envol, pour desservir la zone d'activités aéroportuaires et l'aéroport international de Toulouse-Blagnac, pour 2,5 kms et 3 stations
- . le prolongement Nord de la T1 pour desservir le projet de nouveau Parc des expositions, pour 1 km et 1 station.



Pour en savoir plus :

[www.tisseo.fr](http://www.tisseo.fr) Christophe DOUCET- Responsable service Politique des déplacements et accessibilité - Direction Générale Adjointe Mobilité - Tisséo SMTc 05 67 77 80 80

Les résultats du 2ème appel à projets Transports en commun en site propre ont été présentés mercredi 9 février 2011 par la Ministre de l'Ecologie.

Au total, 78 projets de transports urbains durables ont été sélectionnés dans 54 agglomérations hors Ile-de-France, soit un investissement de 590 millions d'euros de la part de l'Etat.

**En Midi-Pyrénées, cinq projets étaient présentés par Tisséo.**

**Quatre sont d'ores et déjà retenus:**

10 330 000€ de subvention seront accordés aux projets de la ligne de tramway «Envol» desservant l'aéroport, et des Bus à Haut Niveau de Service «Université-Ramonville», «Ramassiers», «Université».

Le projet de Bus à Haut Niveau de Service du Boulevard Urbain Nord verra sa subvention (9 560 000€) confirmée sous 18 mois, sous réserve d'un démarrage des travaux avant fin 2013.

## BREVES

## Agenda ORT

13 mai 2011

## Manifestation

**Dans le cadre de ses réunions thématiques, l'ORT Midi-Pyrénées organise le vendredi 13 mai 2011 en matinée un colloque dans les locaux de la CCI de Région, à Blagnac.**

A cette occasion nous aborderons un sujet concernant :

#### LES MODES DE GESTION DU TRANSPORT

##### PUBLIC ROUTIER DE VOYAGEURS

En partenariat avec la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs (FNTV) et des acteurs locaux, nous engageons un large tour d'horizon qui nous permettra, en la matière, de faire un point sur la réglementation et ses nouveautés. Nous examinerons également les structures et les pratiques locales à travers les témoignages des différentes autorités organisatrices de transport et des transporteurs de Midi-Pyrénées.



Vous retrouverez dans les semaines à venir toute l'information utile sur le programme prévisionnel ainsi que les modalités d'inscription sur notre site internet :

<http://www.ortmidipyrenees.com/>

## Réglementation : code des transports

## Publication de la partie législative

Par Ordonnance n°2010-1307 du 28 octobre 2010, la partie législative du Code des transports est parue au Journal officiel le 3 novembre 2010 avec une entrée en vigueur le 1er décembre 2010.

Cette codification, annoncée dès 1996, résulte de l'article 92 de la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures.

Elle a pris sa source dans la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs qui fut le premier texte à définir une conception globale de la politique des transports et à viser une organisation cohérente d'une offre diversifiée de transport, dans une logique de complémentarité et de coopération entre les modes et d'interopérabilité des systèmes.

Cette démarche a pour objet de rationaliser la codification existante et de rassembler les dispositions éparpillées qui n'avaient jamais fait l'objet d'une codification.

Intitulé	Numéro de partie	Articles
Dispositions communes	Première partie	L. 1000-1 et suivants
Transport ferroviaire ou guidé	Deuxième partie	L. 2000-1 et suivants
Transport routier	Troisième partie	L. 3000-1 et suivants
Navigation intérieure et transport fluvial	Quatrième partie	L. 4000-1 et suivants
Transport et navigation maritime	Cinquième partie	L. 5000-1 et suivants
Aviation civile	Sixième partie	L. 6000-1 et suivants

L'ordonnance n°2010-1307 du 28 octobre 2010 relative à la partie législative du code des transports et le rapport fait au Président de la République peuvent être consultés sur le site légifrance :

<http://www.legifrance.gouv.fr>

La Médecine du travail est une médecine préventive bénéficiant à tous les salariés, sous la responsabilité et à la charge de l'employeur (loi du 11 octobre 1946).

Tous les employeurs sont assujettis aux obligations de la médecine du travail dès qu'ils emploient un salarié. Pour les entreprises de moins de 2.200 salariés, ce sont les services interentreprises de médecine du travail qui assurent cette surveillance médicale.

**Le Service Régional de Santé au Travail des Transports (S.R.S.T.T.) situé à l'Union (31 240) est le seul organisme de Médecine du Travail disposant d'un agrément spécifique TRANSPORT depuis 1979 sur la région Midi-pyrénées. Une expertise de plus de 30 ans, reconnue pour l'appréhension et la prévention des risques liés à la particularité des métiers du transport.**

Ce service est constitué sous la forme d'une association d'employeurs – adhérents à but non lucratif, régie par la loi de 1901 et placé sous le contrôle du Ministère du Travail.

L'association est gérée par un Conseil d'Administration composé de responsables d'entreprises de transport et de représentants salariés des entreprises adhérentes, placé sous la surveillance d'une Commission de Contrôle.

L'adhésion au service est réservée aux entreprises de transports et activités auxiliaires (transport routier de marchandises, transport routier de voyageurs, déménagement, ambulances, logistique, affrètement, ...).



Le S.R.S.T.T. a pour objet exclusif la pratique de la médecine du travail, en assurant un suivi médico-professionnel de qualité aux entreprises de transport. Il met à disposition de ses adhérents une équipe compétente spécialisée dans la surveillance des risques spécifiques aux métiers du Transport avec une organisation et des prestations adaptées à ce secteur d'activité :

- visites en entreprises et/ou avec véhicule mobile,
- visites en horaires décalés (matin, soir et samedi matin),
- centres médicaux secondaires (Colomiers, Muret, Thibaud...),

accompagnement à l'évaluation des risques professionnels - document unique, protocole de sécurité...

Dans le cadre de la pluridisciplinarité du service, le S.R.S.T.T. met également à disposition de ses adhérents des Intervenants en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) véritables techniciens de l'évaluation des risques d'entreprise, intervenant également dans les domaines de la sécurité, toxicologie, ergonomie, hygiène, qualité...

Le SRSTT participe également activement aux actions et projets mis en place par la branche Transport pour la prévention des risques professionnels : charte régionale sur l'hygiène de vie et la prévention des addictions dans le transport routier et la logistique, le prévention des TMS, gestes et postures....

Pour tenir compte du tissu régional du secteur transport composé essentiellement de petites et moyennes entreprises, PME et TPE, le SRSTT a fait le choix de proposer un coût d'adhésion adapté : 65 € H.T. forfaitaire annuel par salarié (coût identique pour 1, 2 visites ou plus). Cette cotisation couvrant tous les frais engagés en interne.

**Michel BERGES**  
 Président du Service Régional de Santé au Travail des Transports  
 Où se renseigner : SRSTT Midi-Pyrénées, 8 ter chemin de la violette 31240 L'UNION  
 Tél : 05.61.58.11.26 Fax : 05.61.61.55.89 administratif@srstt.com

**BREVES**

**Actualités Réglementaires**

**Matières dangereuses**

- Arrêté du 9 décembre 2010 modifiant l'arrêté du 29 mai 2009 relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres, dit « arrêté TMD ». (JORF du 17 décembre 2010)
- ADR 2011 (accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route) en vigueur au 1er janvier 2011, avec une période transitoire prévue jusqu'au 30 juin 2011.

Pour consulter cette nouvelle version :

<http://www.unece.org/trans/danger/publi/adr/adr2011/11ContentsF.html>

**Nouvelles limites de poids total roulant autorisé des véhicules lourds de transport de marchandises**

Décret n° 2011-64 du 17 janvier 2011 relatif au poids total roulant autorisé des véhicules terrestres à moteur ainsi que l'arrêté du 17 janvier 2011 (JORF du 18 janvier 2011).

Pour en savoir plus : <http://www.legifrance.gouv.fr>

<http://www.ortmidipyrenees.com/>

*L'ORT est une association loi 1901 rassemblant les partenaires du transport en Midi-Pyrénées : organisation professionnelles, chambres consulaires, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et autres administrations, Conseil Régional, autorités organisatrices des transports.*

**L'animation et le secrétariat de l'Observatoire Régional des Transports Midi-Pyrénées sont assurés par la DREAL, division transports routiers :**

Cité administrative , bld A. Duportal , 31074 Toulouse  
 Tél : 05.61.58.54.09 - Fax : 05.61.58.55.48



**Directeur de la publication :** Jean François Brou  
**Rédactrice en chef :**

Suzanne Soubrenie Bordet

**Conception :** DREAL / STID : Joëlle Nivet

**Impression :** Imprimerie Lecha

**Dépôt légal :** Février 2011

**ISSN :** 1625 - 6034

